**Ngiruba face à la culture traditionnelle de la microfinance au Congo**

En règle générale, un crédit se définit comme un emprunt de fonds à des conditions spécifiques de remboursement et une épargne comme une réserve réalisée sur un revenu en vue d’une consommation ultérieure. Une culture de crédit et d’épargne peut se définir comme un ensemble de pratiques, d’habitudes ou de prédispositions liées au crédit ou à l’épargne dans une culture donnée. Dès lors, on peut se demander : existe-il une telle culture en R D Congo ? Pour répondre à cette question, un atelier consacré à la microfinance dans ce pays aboutit à la conclusion suivante : "Dans la société traditionnelle, l’épargne était effectivement réalisée mais sous forme de bien en nature notamment, le stockage des produits agricoles, le prêt des semences et d’outils de travail, la ristourne sous forme de travail collectif"[[1]](#footnote-1).

Œuvrant dans cet univers culturel à Gemena dans le Sud-Ubangi au Congo, notre Association de microfinance **Ngiruba**, s’inspire d’une pratique traditionnelle de crédit/épargne appelée "**Ndonge**", une culture qui existe encore aujourd’hui un peu partout en milieu rural dans ce pays. Traditionnellement, le "**Ndonge**" est un *contrat* entre deux personnes ou groupes de personnes considérées comme proches parents, amis ou simples connaissances. Ce contrat concerne l’offre ou la demande de bien en nature comme par exemple : les semences, les bétails, les outils de travail… L’initiative peut venir de l’offre (le fournisseur de bien-service) ou de la demande (celui qui en bénéficie). Entre les deux parties, la différence fondamentale consiste en ceci : l’un possède ce que l’autre n’a pas. Ainsi, selon l’initiative du contrat, cette pratique peut donner lieu à un crédit ou à une épargne en nature. Il est fondé sur la volonté d’investir ou de placer son avoir dans un endroit propice à sa croissance, à son développement.

La volonté d’investir en pratiquant le "**Ndonge**" comporte des risques : tout le monde y gagne ou perd en cas de succès ou d’échec. En effet, lorsque le contrat porte sur le bétail ou la semence par exemple, la production peut être positive (gain) ou négative (perte). Dans les deux cas, la part du gain ou de la perte due à chaque partie est plus ou moins importante en fonction de l’initiative du contrat : lors du partage des produits, le dépositaire peut gagner plus parce que, en acceptant de fructifier la valeur sur l’initiative du propriétaire, il prend la lourde *responsabilité* de l’action et mérite une récompense conséquente. Par contre, quand ce dernier prend l’initiative du contrat "**Ndonge**", il peut recevoir le bien non plus à titre de dépositaire, mais d’emprunteur ou débiteur. Dans ce cas, le propriétaire prend le *risque* de lui faire confiance en lui accordant son bien et doit, en conséquence, gagner plus lors du partage des produits. En cas de perte de la valeur du contrat (suite à une mauvaise récolte, une épizootie ou un vol par exemple), on applique la même règle : celui qui a l’initiative du contrat doit prendre cette perte en charge et payer la contre-valeur (en nature) en vue de maintenir le contrat jusqu’au moment où les deux parties décideront d’y mettre fin, généralement au bout de la deuxième échéance économique.

En R D Congo, la culture traditionnelle "**Ndonge**" existe dans toutes les ethnies ou presque. Une enquête menée au point de vue de la terminologie dans quelques provinces de ce pays révèle qu’elle est une réalité connue dans plusieurs groupes linguistiques. A titre illustratif, on peut observer le résultat de cette enquête dans le tableau suivant.

Microfinance en différents dialectes au Congo



Comme on le voit, la réponse à la question soulevée au début de cette réflexion est affirmative : le Congolais a bel et bien la culture de l’épargne et du crédit. Outre l’analyse de cette culture dans sa dimension traditionnelle, on observe aujourd’hui des institutions de microfinance qui sont arrivées à collecter, en peu de temps, d’importante masse d’épargne auprès des populations congolaises. C’est le cas de *FINCA*, ou de *Procrédit Bank* pour ne citer que celles-là. Concernant le crédit, la demande est immense et tout observateur informé le confirme[[2]](#footnote-2). Cependant, après plusieurs décennies de marasme économique et du système d’aide humanitaire mis en place par des organismes internationaux, on peut constater une crise de cette culture par rapport à la pratique de la microfinance. Le vrai problème se pose en termes de crise de confiance des populations pauvres vis à vis de certaines institutions existantes. Par ailleurs, le risque de confusion existe chez les emprunteurs. En effet, le congolais actuel confond assez facilement le micro-crédit avec le don et est caractérisé par le non-respect des engagements.

Pour juguler la crise, notre Association **Ngiruba** veut relever le défi par le travail de l’éducation ou rééducation et la conscientisation. S’inspirant de la culture traditionnelle de la microfinance **Ndonge**, elle a développé un nouveau concept d’instruments financiers pour soutenir les populations pauvres du Sud-Ubangi. En effet, sa conception de la microfinance sur cette base culturelle permet de produire plusieurs instruments financiers liés à la nature de l’objet du contrat, notamment la *volaille* (poule, cane, etc.), le *bétail* (ovin, bovin, etc.), la *semence* (produit vivrier), les *outils* de travail artisanal (terre, hameçon, filet de chasse ou de pêche, chien de chasse, fusil de chasse, etc.). Ces instruments financiers traditionnels diffèrent les uns des autres en fonction des caractéristiques relatives à chaque objet. Ces caractéristiques concernent le *temps* (qui va de un jour à plusieurs mois) et les *exigences* liées à chaque activité au point de vue du savoir et savoir-faire (compétence, technique et technologie). Ainsi, le "**Ndonge**" peut se faire à court, moyen et long terme.

En rapprochant les deux pratiques, à savoir la culture traditionnelle "**Ndonge**" et la microfinance selon la conception de **Ngiruba**, on peut relever des similitudes et différences, des avantages et désavantages. En ce qui concerne les similitudes, les deux pratiques se fondent sur le critère de *proximité* et exigent un *enracinement culturel*. Mais elles se distinguent fondamentalement par le caractère monétaire et non monétaire de leur prestation. Dans la culture traditionnelle "**Ndonge**", le pouvoir d’achat est moins liquide, car il est en nature. Tandis qu’il est monétisé et plus liquide selon sa conception et sa pratique par **Ngiruba**. Alors que le pouvoir d’achat en nature est contraignant, limitatif et moins vulnérable aux fluctuations inflationnistes, la monnaie donne plus de liberté, mais est plus sensible à l’inflation. Par ailleurs, avec un pouvoir d’achat en nature, le propriétaire résiste plus à ses désirs dépensiers qu’avec un pouvoir d’achat en valeurs monétaires.

La logique de la culture "**Ndonge**" qui inspire la conception et la pratique de la microfinance selon **Ngiruba** est celle du marché solidaire et s’oppose à la logique du don ou de la gratuité. Sur le plan pratique, en effet, le micro-crédit "**Ndonge**" tel que conçu et pratiqué par **Ngiruba** n’exclut personne : il ne connaît de discrimination ni de sexe, ni d’âge, ni de pouvoir (économique ou politique), ni de confession religieuse ou philosophique. Sa portée couvre les femmes et les hommes, les jeunes et les adultes, les pauvres et les riches, les étrangers et les autochtones. Tout le monde peut être partie prenante et recevoir ce titre de créance à condition de répondre au critère de *proximité* et de *connaissance mutuelle*. Dans ce cadre restreint en effet, la règle du jeu est le *principe de solidarité* et *d’ouverture* afin de favoriser le progrès des populations. Le choix des entrepreneurs potentiels a pour objectif la réduction de la pauvreté. Il s’agit de les aider à *lancer* leurs propres activités, afin d’augmentent leurs revenus et réduire par conséquent leur niveau de pauvreté.

Br TGS.

1. NGAY MUNGA C., *Culture de l’épargne et de crédit*, dans *Economie de développement et financement des PME et des micro-entreprises en République Démocratique du Congo*, Kinshasa, Editions Cadicec, 2005, p. 75. [↑](#footnote-ref-1)
2. *Allocution de Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale du Congo*…, 2005, p. 2 ; [↑](#footnote-ref-2)